

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-70

sur les mesures intéressant le personnel

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

*à la majorité des voix, 16 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. LEFRANC, LE RACHINEL, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT) et 3 abstentions (MM. GUITTON, PINEL, Mme TOUZOT),

❑ Créations et modifications de postes

- de créer :

- 4 postes de catégorie A relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 3 postes de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 6 postes de catégorie C dont :
 - 3 relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
 - 3 relevant du cadre d'emplois des agents administratifs qualifiés,
- 4 postes équivalents temps plein d'agents territoriaux d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement,
- 1 poste à temps non complet à raison de 68% d'un temps plein rémunéré par référence à l'indice majoré 382 pour le groupe d'élus « Radicaux de Gauche, Citoyens, Verts ». Ce contrat arrivera à échéance le 31 décembre 2007 et pourra être renouvelé ;

- de modifier :

- les caractéristiques du poste créé pour le groupe d'élus « Radicaux de Gauche, Citoyens, Verts » par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004, en fixant sa rémunération par référence à l'indice majoré 382 et en portant son temps de travail non complet de 50% à 68% d'un temps plein,
- les caractéristiques du poste créé pour le groupe des élus « Socialistes » par délibération n° 04-17 du 28 juin 2004 en fixant sa rémunération par référence à l'indice majoré 782 ;

*à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT),

❑ Régime indemnitaire

- de compléter le régime indemnitaire des administrateurs territoriaux comme suit :

- en modifiant le taux de la prime de rendement dans la limite de 30 % de l'indice brut du dernier échelon du grade de l'agent,

- en instituant, conformément au décret n° 2004-1082 du 13 janvier 2004, à compter du 1^{er} octobre 2006 l'indemnité de fonctions et de résultats sur la base de 115 points permettant de définir la valeur de référence :

- * mise en place d'un coefficient de fonction variant de 0 à 3 en fonction des responsabilités exercées. La moyenne des coefficients affectés aux agents ne pouvant toutefois excéder 2,

- * Mise en place d'un coefficient de résultats variant de 0 à 3 en fonction des résultats de l'évaluation annuelle. La moyenne des coefficients affectés aux agents ne pouvant toutefois excéder 2,

- * Fixation de ce dernier coefficient à 2, jusqu'au résultat de la prochaine évaluation.

- * Versement de cette indemnité mensuellement

- en versant l'indemnité susvisée et l'IFTS instituée par délibération n° 02-58 du 19 décembre 2002 et la prime de rendement instituée par délibération n° 04-18 du 22 juin 2004, aux agents non titulaires de droit public de la collectivité, sur les mêmes bases que celles applicables aux titulaires des grades de référence ;

- d'abroger la délibération n° 04-46 du 29 octobre 2004 en ce qu'elle met en œuvre dans les Services de la Région, l'indemnité de sujétion spéciale des conseillers des Activités Physiques et Sportives et d'instituer l'indemnité de sujétions des conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse, dont les conditions d'octroi sont celles édictées par le décret n° 2004-155 du 1^{er} octobre 2004 ;

❑ Frais de représentation

- de compléter la délibération n° 05-193 du 21 mars 2005 relative aux frais de représentation, comme suit :

- des frais de représentation pourront être attribués dans la limite de 15% du traitement soumis à retenue pour pension ;

- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet, au chapitre 930 du budget de la Région ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-71

sur le personnel de la Région : création d'un Comité des Œuvres Sociales

- - - - -

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires
générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de créer un Comité des Œuvres Sociales à l'attention du personnel de la Région ;

• de confier à ce Comité des Œuvres sociales la gestion de prestations sociales, culturelles, sportives et de loisirs, dans le périmètre de compétences définies et reprises ci-dessous :

➤ Allocation pour les événements de la vie

- mariage / PACS de l'agent
- naissance / reconnaissance / adoption au foyer de l'agent
- départ à la retraite de l'agent,

➤ Aide aux études

- allocation de rentrée scolaire pour les enfants des agents scolarisés dans le secondaire
- allocation de rentrée scolaire pour les enfants des agents lors de la première année d'études post-baccalauréat
- allocation de rentrée scolaire pour les enfants des agents lors de la première année de l'entrée en apprentissage ou en contrat d'études en alternance,

➤ Secours exceptionnels et aides diverses

- secours exceptionnels
- chèque Emploi Service Universel

➤ Vacances - loisirs - culture

- épargne chèque vacances
- chèques livres/disques
- chèques sport
- billetteries diverses

➤ Arbre de Noël

• de retenir le principe d'un versement forfaitaire par agent sur poste permanent et rémunéré sur le budget régional ;

• de prélever les crédits nécessaires sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -72

sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2007

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 16 octobre 2006,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, à M. le Président du Conseil Régional, de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'exercice 2007.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-73

sur le Budget Supplémentaire (DM 2) de la Région pour l'exercice 2006 : Mobilier - Matériel - Outillage

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, plan, affaires générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 19 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur le complément d'AP « Abbaye aux Dames : acquisition de mobilier matériel » de 11 000 € votée en 2006 lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 900, un dossier « mobilier, matériel et outillage » d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-74

sur le Budget Supplémentaire (DM 2) de la Région pour l'exercice 2006 : acquisition de mobiliers et de matériels

- - - - -

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, plan, affaires générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 19 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur le complément d'AP « acquisition de matériels et de logiciels informatiques » de 20 000 € voté en 2006 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 900, un dossier « équipements informatiques » d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-75

sur le Budget Supplémentaire de la Région (DM 2) pour l'exercice 2006 : opération d'ordre budgétaire

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 19 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'inscrire, sur le Budget Supplémentaire 2006 (DM°2) de la Région, l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- * au titre de la politique de renouvellement de la flotte de pêche :

- 4 331 000 € en recettes (chapitre 925, article 1068) et en dépenses (chapitre 925, article 2745) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N° 06-76

sur le Budget Supplémentaire (DM 2) de la Région pour l'exercice 2006 : action culturelle

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 19 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur le complément d'AP « Opérations exceptionnelles » de 500 000 €, voté en 2006, lors de la Décision Modificative n°2, sur le chapitre 903, un dossier « Opérations exceptionnelles », d'un montant équivalent,

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un complément de subvention de 500 000 € à la Communauté Urbaine de Cherbourg-Octeville, pour la réalisation de la 2^{ème} tranche des aménagements de la Cité de la Mer, portant ainsi la participation du Conseil Régional à 2 335 625 € ;

- de prévoir le versement d'une avance de 1 000 000 € dès signature de l'avenant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-77

sur le Budget Supplémentaire (DM2) de la Région pour 2006 : agriculture

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances - Plan -
Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 19 abstentions (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- d'affecter sur le complément d'AP « Plan bâtiments » de 1 400 000 € voté en 2006 lors de la Décision Modificative n° 2, sur le chapitre 909, un dossier « Plan bâtiments » d'un montant équivalent ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, au titre du « plan bâtiments », une subvention de 1 400 000 € à l'Office de l'Elevage pour les dossiers 2006 pris en alternativité avec l'Etat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-78

sur la modulation régionale sur les fractions de tarif TIPP

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « « Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 19 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, MM. GUITTON, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT)

- de réduire la refaction sur les taux de taxe intérieure de consommation mentionnée au II de l'article 84 de la Loi de Finances rectificative pour 2005, à concurrence de 1,39 €/HL s'agissant de super carburant sans plomb et de 0,97 €/HL s'agissant du gazole ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-79

sur la délégation au Président en matière de ligne de trésorerie

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de porter le montant maximal de la délégation donnée au Président du Conseil Régional par délibération n° 05-125 en date du 16 décembre 2005, pour réaliser des lignes de trésorerie, de 100 000 000 € à 150 000 000 € ;

- d'autoriser le Président

- à tenir le Conseil Régional informé, au plus tard à la prochaine session suivant la souscription des contrats de lignes de trésorerie,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-80

sur la régie de recettes

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- de fixer les prix TTC des articles en régie conformément au tableau suivant :

Objet	Prix unitaire TTC	Prix de vente unitaire TTC
Tee shirt	1,96	2,00
Casquette	1,17	1,20
Porte document haut de gamme	7,86	8,00
Porte document simple	1,84	2,00
Sac à dos	4,35	4,5
Sac triangle	2,76	3,00
Boite de 12 crayons de couleurs	0,79	1,00
Stylo 4 couleurs	1,41	1,50
Stylo bille encre bleue avec grip	0,55	0,60
Stylo bille encre noire	0,50	0,50
Stylo lumineux	1,14	1,20
Surligneur, bleu, rose, vert, jaune, orange	0,55	0,60
Jeu de cartes - 7 familles (prévention routière)	1,85	2,00
Porte monnaie	0,48	0,50
Yoyo	0,48	0,50
Tapis de souris (impression des coordonnées postales et téléphoniques)	2,07	2,10
Tapis de souris avec photo (impression des coordonnées postales et téléphoniques)	1,81	2,10

Objet	Prix unitaire TTC	Prix de vente unitaire TTC
Montre femme logo 1 couleur	7,34	7,50
Montre homme logo 1 couleur	7,34	7,50
Montre mixte logo 1 couleur	11,43	11,50
Porte badge	1,32	1,40
Tour de cou	0,66	0,70
Plaquette Abbaye-aux-Dames	2,05	4,00

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-81

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : attribution aux établissements publics d'enseignement des dotations prévisionnelles de fonctionnement pour l'exercice 2007

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

ADOpte, à l'unanimité, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT, ne prenant pas part au vote, la répartition, pour un montant global de 19 654 998 €, des dotations de fonctionnement des établissements publics pour l'exercice 2007, conformément au tableau joint en annexe ;

AUTORISE le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-82

sur les lycées : fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPART ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter les principes suivants concernant les tarifs de restauration scolaire des élèves des EPLE, pour l'année 2007 :

- maintien du prélèvement de 1,25 % au titre du Fonds Commun des Services d'Hébergement (FCSH),
- création d'un Fonds Régional d'Hébergement (FRH) remplaçant le FARPI, dont le taux de prélèvement est fixé à 22,5 %,
- proposition par les chefs d'établissement des tarifs de restauration scolaire des élèves dans la limite d'une augmentation maximale de 1,8 % modulée pour tenir compte de l'article 2 du décret 2006-753 du 29 juin 2006,
- délibération prise lors de l'Assemblée Plénière du mois de décembre concernant les propositions des établissements ;

- de confirmer, à titre transitoire, la gestion du service annexe d'hébergement par le chef d'établissement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-83

sur l'emploi et la formation : modifications du dispositif « Emplois-Tremplins »

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT), Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DETEY, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPART, PREVOST, M. THOURY, Mme VINCENT, ne prenant pas part au vote,

- d'adopter les modifications apportées au dispositif « Emplois-Tremplins » et reprises dans la fiche annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-84

sur l'emploi et la formation : modifications du dispositif « Emplois-Jeunes »

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- de modifier le 1^{er} alinéa relatif aux « Conditions d'octroi de la subvention » de l'annexe (reprise dans la fiche annexée à la présente délibération) de la délibération n° 03-17 en date du 27 juin 2003 concernant la pérennisation du dispositif « Nouveaux Services Nouveaux Emplois », comme suit :

« le dispositif est reconduit à compter du 1^{er} janvier 2003, pour les employeurs des organismes de droit privé à but non lucratif qui s'engagent à pérenniser l'emploi ou les emplois de jeunes recrutés entre **1997** et **2002**, dans le cadre d'un avenant à la convention « Emplois Jeunes » initiale (épargne consolidée) ou d'un nouveau conventionnement avec l'État » (**conventions pluriannuelles**) ;

- de maintenir les subventions accordées dans ce cadre par délibérations n° 04-636 du 15 octobre 2004, n° 05-853 du 21 novembre 2005, n° 06-613 du 7 juillet 2006 et 06-719 du 18 septembre 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-85

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : dispositif d'aide aux jeunes porteurs de projet innovant

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mmes AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DETEY, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignements supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif régional d'aide aux jeunes porteurs de projet innovant, le règlement relatif aux modalités d'attribution de l'aide régionale, conformément à l'annexe jointe,

- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions dans le cadre de ce dispositif,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-86

sur la Formation Professionnelle Continue : remise gracieuse d'une bourse d'aide à la mobilité internationale

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD,
Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON,
Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN,
Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'accorder la remise gracieuse totale de la dette d'un montant de 1 000 €, dont est redevable, par l'intermédiaire de la FNEGE, Melle Denaba DIALLO, étudiante ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-87

sur les remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY,
MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M.
TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique - Commerce - Artisanat - Politique maritime - Tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder pour un montant total de 12 195,92 € les remises gracieuses de dettes aux entreprises figurant dans le tableau joint en annexe ;

- d'inscrire sur le chapitre 939 du budget de la Région, une dépense de 12 195,92 € au titre des remises gracieuses de Primes à la Réduction des Charges ;

- de rejeter la demande de remise gracieuse d'un montant de 3 048,98 € de la SARL LE MORA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-88

**sur l'économie sociale et solidaire : remise gracieuse d'une Prime Régionale à la
Création par l'Insertion**

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY,
MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M.
TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement
économique - Commerce - Artisanat - Politique maritime - Tourisme »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 1 350 000 € votée en 2006, pour les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire, un dossier d'un montant de 1 524 €, pour la Prime Régionale à la Création par l'Insertion ;

- d'accorder à Monsieur André PICTON, organisateur de spectacles, de L'HOTELLERIE (Calvados), la remise gracieuse totale, soit 1 524 €, de la dette dont il est redevable ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-89

sur la rénovation urbaine : avenant à la convention cadre régionale de partenariat en faveur de la rénovation urbaine

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, M. LEROY, Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 8 « Solidarités, politique de la ville, logement, santé, handicap »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT)

- d'approuver les critères d'intervention de la Région, en matière de Rénovation Urbaine à mettre en œuvre dans le cadre de la convention ANRU-Etat-Région Basse-Normandie, conformément au tableau joint en annexe,

- d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant à la convention ANRU-Etat-Région Basse-Normandie et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-90

sur les transports ferroviaires : modernisation des voitures Corail des lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Deauville-Trouville

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, DIGARD,
Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, M. GUITTON,
Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
Mme GOBERT ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme KORO ayant donné pouvoir à Mme FERET,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme BIHEL,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du Territoire, Transports, Communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer avec la SNCF, la convention relative au financement de la modernisation des matériels Corail des lignes Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Deauville-Trouville ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-91

sur la préparation du Contrat de projet pour la période 2007-2013 : orientations de la Région

Réunion du LUNDI 23 OCTOBRE 2006

Réuni le lundi 23 octobre 2006, à 9 H, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme AMELINE, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, M. BONNEAU,
Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD,
DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, MM. FONTAINE, FORAFO,
Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, KORO,
LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LE RACHINEL, LEROY, LEVALLOIS,
Mmes LOWY, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BASSOT ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
M. BOSQUET ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LEFRANC ayant donné pouvoir à Mme AMELINE,
Mme LUYPAERT ayant donné pouvoir à M. THOURY,
Mme PREVOST ayant donné pouvoir à M. LEVALLOIS.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu les Présidents des Commissions n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications », n° 2 « Développement économique - Commerce - Artisanat - Politique maritime - Tourisme », n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation », n° 9 « Environnement ruralité et agriculture durable » et n° 7 « Jeunesse, culture, sport et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE par 28 voix pour, 12 contre (Mmes AMELINE, BASSOT, COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mme de FACCIO, M. LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST, M. THOURY) et 4 abstentions (Mme DUPONT, MM. LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT) :

- d'approuver les orientations de la Région relatives à la préparation du Contrat de projet pour la période 2007-2013, reprises dans le document joint en annexe ;

- de demander que les principes suivants soient respectés dans l'élaboration du futur CPER :

- le développement équilibré du territoire bas-normand s'appuyant sur l'agglomération caennaise et le maillage des villes moyennes,

- l'existence de volets structurants et adaptés aux spécificités de la Basse-Normandie, dans les domaines ferroviaires, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation, de l'économie et de l'emploi,

- l'élaboration d'un volet interrégional intégrant notamment la Liaison Rapide Normandie Vallée de Seine et la desserte du Mont-Saint-Michel,

- la présence d'un volet « territorial » représentant au moins 10 % de l'enveloppe contractualisée (hors programme routier) ciblé sur les contrats territoriaux avec les pays, les agglomérations et les Parcs Naturels Régionaux et intégrant un volet d'ingénierie significatif,

- la parité des financements de l'Etat et de la Région ;

- de demander, pour que la négociation avec l'Etat puisse se dérouler dans les meilleures conditions, que son rôle incontournable dans la gestion des Fonds Européens soit reconnu, au travers d'un taux de subvention globale le plus élevé possible ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON